

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

juin 2012 • numéro 5

GRANDES CULTURES

LES PRIX PAYÉS AUX PRODUCTEURS

Prix du 2^e trimestre de la
campagne 2011/12



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr



Le calcul des prix payés aux producteurs présentés dans ce document résulte d'une moyenne pondérée des prix d'achat des organismes stockeurs par les volumes collectés dans chaque région. Ces prix d'achat sont issus de la comptabilité des organismes stockeurs et sont actualisés et consolidés chaque trimestre, intégrant donc les compléments de prix apportés en cours de campagne, afin d'obtenir au dernier trimestre un prix moyen de campagne complet. Ils se distinguent ainsi des prix payés aux producteurs présentés dans la brochure mensuelle « Situation céréalière française » qui donne une situation des prix pratiqués au 15 du mois.

Évolution des prix d'achat

En €/t	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12		Variation	Variation
	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	30/09/2011	31/12/2011	trimestrielle	annuelle
Blé tendre	166	151	105	156	166	171	3%	9 %
Blé dur	225	238	170	165	238	254	6%	54 %
Orges	154	157	93	128	160	169	6%	32 %
Maïs	167	94	92	148	160	152	-5%	3 %
Seigle	143	137	94	128	150	157	5%	2 3%
Avoine	150	140	77	106	150	159	6%	50 %
Triticale	156	136	84	137	144	150	4%	9 %
Sorgho	159	84	84	143	141	148	5%	4 %
Colza	264	347	236	324	389	399	3%	23 %
Tournesol	349	286	209	352	378	382	1%	9 %
Soja	298	326	243	317	319	319	0%	0 %
Pois	182	189	143	165	191	197	3%	19 %
Féveroles	236	196	141	157	199	200	1%	27 %

Source : FranceAgriMer

> Situation au 31 décembre 2011 - Prix du 2^e trimestre de la campagne 2011/12

Les prix présentés ici concernent les données consolidées à la fin du 2^e trimestre de la campagne 2011/12. Il s'agit donc des transactions réalisées au cours de la période de juillet à décembre 2011.

Après les corrections de début de campagne, on observe une tendance à la hausse sur les prix des céréales et des oléoprotéagineux. Les gains les plus importants concernent le blé dur (+ 16 €/t) ainsi que les orges, le colza et l'avoine (une dizaine d'euros). Dans le cas des orges et du colza, ces prix établissent de nouveaux records. Les prix du soja et des féveroles se maintiennent quasiment inchangés aux niveaux déjà relevés au cours du 1^{er} trimestre.

Le maïs fait figure d'exception avec une nouvelle baisse, comparable à celle relevée au cours du trimestre précédent

(- 8 €/t). Depuis la fin de la campagne 2008/09, le blé s'achète plus cher que le maïs. Cette situation s'est donc renforcée avec l'avancée de la campagne, puisque sur ce 1^{er} semestre, le prix du blé est supérieur de 19 euros à celui du maïs (contre 6 euros au 1^{er} trimestre).

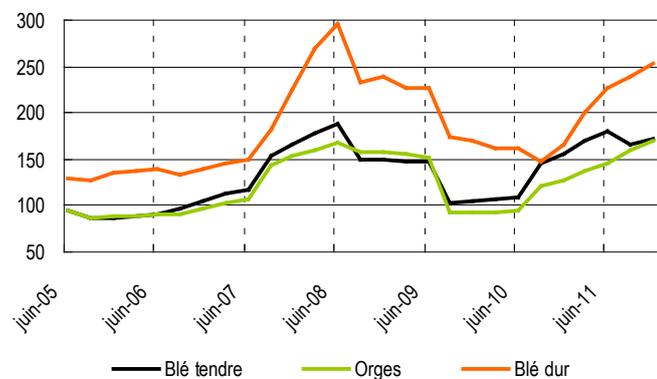
Comparés aux prix pratiqués sur le 1^{er} semestre de la campagne 2010/11, les prix de cette campagne demeurent, pour la plupart des espèces, nettement supérieurs.

Ce bonus a toutefois tendance à se réduire, en comparaison avec le constat effectué au 1^{er} trimestre. C'est en particulier le cas pour le maïs (+ 21 % le trimestre dernier, mais seulement + 3 % à présent), le tournesol (de + 16 % à + 9 %).

Le blé dur et l'avoine demeurent les espèces pour lesquelles le gain en un an est le plus important, supérieur à + 50 %.

> Blés et orges

Blés, orges : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



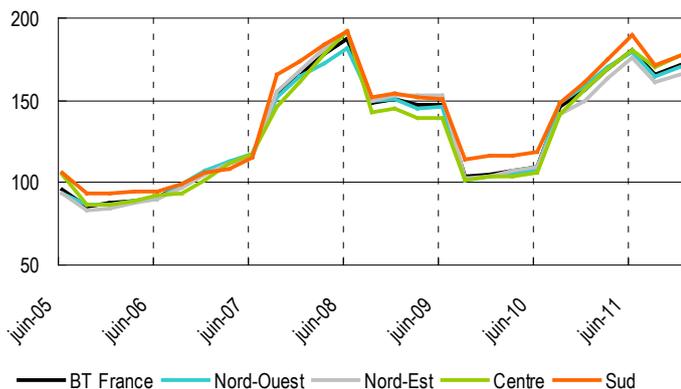
Source : FranceAgriMer

> Blé meunier

Il y a peu de changements entre le prix du blé tendre calculé à mi-campagne et celui calculé sur les seules données de juillet à septembre. À 171 €/t, le prix du blé tendre est réévalué de 5 euros par rapport au trimestre précédent et bénéficie d'un bonus de 15 euros par rapport au prix de début 2010/11.

Les prix relevés dans le regroupement régional du Centre ont rattrapé les niveaux du Sud, les plus attractifs, à 178 €/t. Les prix les plus faibles concernent toujours le regroupement du Nord-Est, l'écart de prix maximum relevé entre deux regroupements de régions se maintenant stable autour d'une dizaine d'euros.

Blé tendre : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

> Blé dur

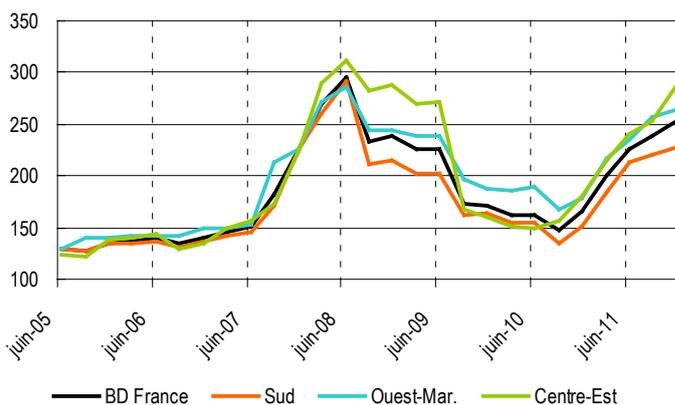
La consolidation des prix à la fin du 2^e trimestre de campagne confirme le dynamisme observé au 1^{er} trimestre.

Ainsi, le prix moyen du blé dur au 31/12/2011 gagne encore 16 €/t par rapport à celui calculé au 30/09/2011. Il s'agit de la plus forte progression parmi les espèces enquêtées.

Le seuil de 250 €/t est franchi, ce qui n'avait jusqu'alors jamais été observé à ce stade de la campagne depuis le début de cette enquête (2005). Supérieur de près de 90 euros à son niveau constaté à mi-campagne 2010/11, c'est le bonus le plus important.

Le détail des situations régionales fait apparaître une situation hétérogène. Le regroupement du Centre-Est se distingue par des prix au plus haut et nettement réévalués par rapport au constat effectué au 1^{er} trimestre (+ 34 €/t), alors que pour les zones Sud et Ouest-Maritime, la progression est nettement plus contenue (au maximum + 7 euros). L'intervalle de prix entre les régions s'est donc accru, dépassant 60 euros entre, au plus bas, le Sud et les valeurs hautes du regroupement du Centre-Est.

Blé dur : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

> Orges

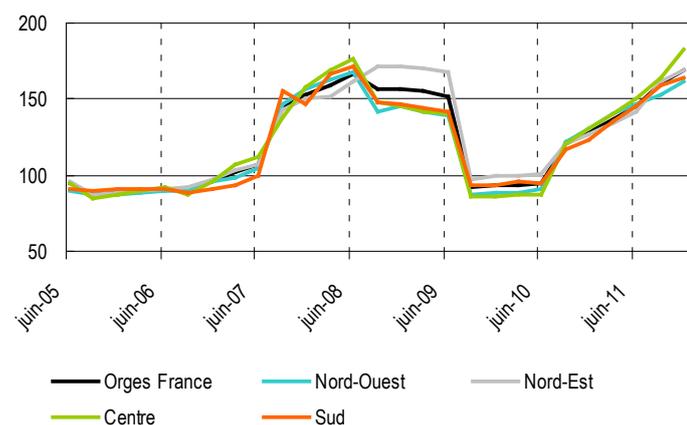
L'enregistrement des nouvelles transactions a permis de calculer un prix consolidé à mi-campagne qui gagne une dizaine d'euros par rapport au prix moyen du 1^{er} trimestre, soit la plus forte augmentation avec l'avoine, après le blé dur. Le prix des orges s'est ainsi remis en phase avec celui du blé meunier, à 169 €/t, après la campagne particulière 2010/11 (35 € de moins pour les orges en moyenne sur cette campagne).

À ce niveau de prix, c'est un nouveau record qui est battu pour les prix des orges, dépassant déjà à mi-campagne les précédents records de fin de campagne 2007/08 (167 €). À l'échelle régionale, la gamme de prix s'ouvre par rapport au constat effectué au 1^{er} trimestre. Ceci est à mettre



au compte d'importantes corrections à la hausse dans le regroupement du Centre (+ 17 €/t) qui profite toujours des prix les plus attractifs (182 €/t), distançant maintenant de 20 euros les prix les plus faibles du regroupement Nord-Ouest.

Orges : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



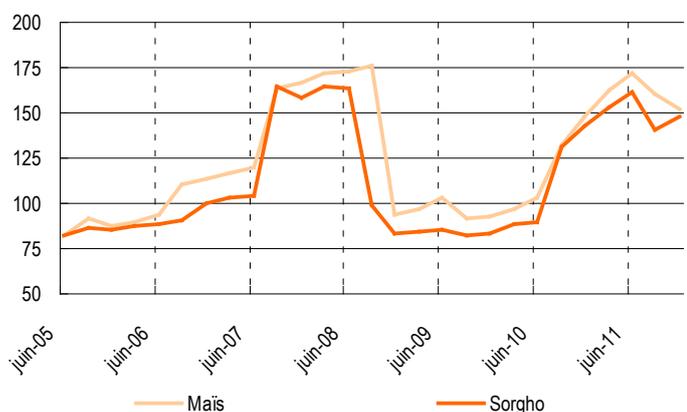
Source : FranceAgriMer

> Maïs et sorgho

Se distinguant des autres espèces enquêtées, le maïs est le seul à enregistrer une correction à la baisse, entre le prix moyen calculé au 1^{er} trimestre et celui consolidé sur le 1^{er} semestre.

En revanche, sur les mêmes bases de comparaison, le sorgho enregistre des hausses comparables aux gains moyens relevés sur les autres céréales. Il conserve ainsi le rang de céréale la moins chère, succédant à l'avoine sur les deux précédentes campagnes.

Maïs et sorgho : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



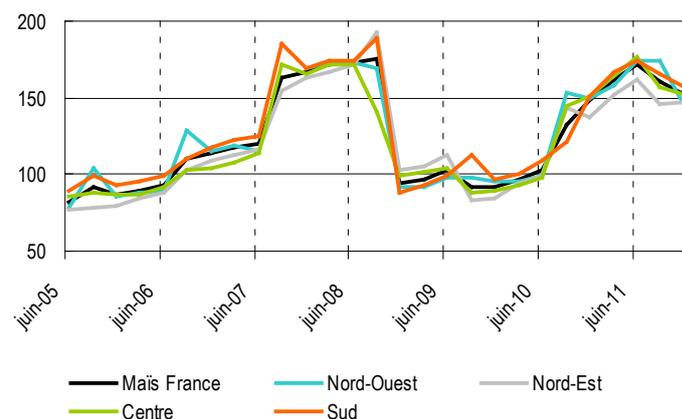
Source : FranceAgriMer

Tant pour le maïs que pour le sorgho, les prix de cette campagne au stade du 1^{er} semestre, sont très proches de ceux relevés sur la même période en 2010/11. En effet, pour ces deux céréales, le bonus ne dépasse pas 5 euros, à 152 €/t pour le maïs et 148 €/t pour le sorgho.

Très proches sur les premières transactions de campagne, les prix du maïs se distinguent donc maintenant de ceux du blé meunier et des orges (près d'une vingtaine d'euros de moins).

À l'échelle locale, on remarque que les plus fortes révisions à la baisse concernent le regroupement du Nord-Ouest (30 euros de moins que le prix moyen consolidé au 1^{er} trimestre), regroupement qui, à la différence des autres, avait conservé des prix stables en début de campagne. Il est à présent le regroupement dans lequel le prix moyen est le moins attractif, alors que le regroupement du Sud forme la borne supérieure. La variabilité interrégionale est toutefois faible, la fourchette de prix n'excédant pas 13 euros.

Maïs : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

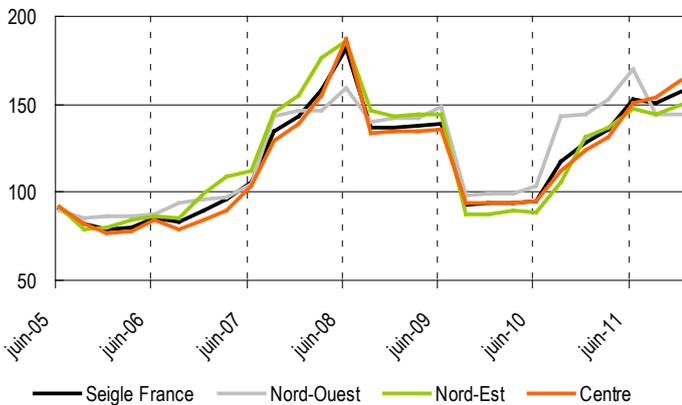
> Seigle, avoine et triticale

Avec des corrections à la hausse comprises entre + 6 €/t (triticale) et 9 €/t (avoine), les prix de ces espèces consolidés à la mi-campagne demeurent proches. En effet, la fourchette de prix ne dépasse pas 10 euros.

L'avoine se rapproche de son record de 2007/08 (167 €/t en moyenne sur la campagne), à 159 €/t, un prix supérieur de 50 % à celui constaté à la même période en 2010/11.

Le seigle suit avec un prix de 157 €/t, soit une trentaine d'euros de plus qu'au 1^{er} semestre 2010/2011. Le triticale poursuit son évolution dans le sillage du blé meunier, se maintenant à quelques euros de plus que le sorgho, à 150 €/t.

Seigle, avoine, triticale : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

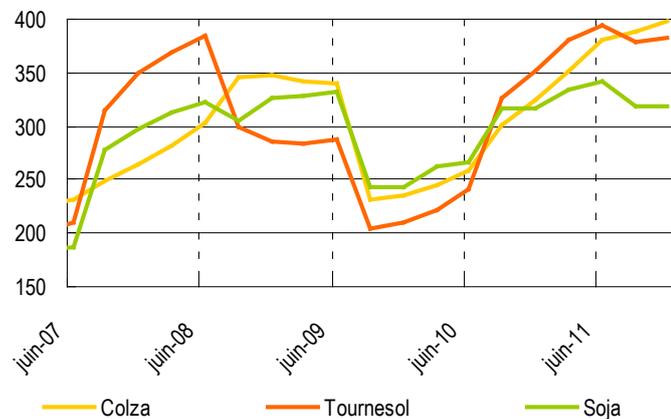
> Oléagineux

Comme observé au 1^{er} trimestre, tournesol et soja évoluent toujours suivant la même dynamique. En recul le trimestre dernier, les prix consolidés à la fin du 2^e trimestre indiquent une stabilisation, alors que le prix du colza gagne encore 10 euros entre la moyenne calculée sur la base des achats cumulés à trois mois de campagne et celle à 6 mois.

Une nouvelle fois, le prix du colza établit un record et frôle maintenant 400 €/t. Dans les regroupements régionaux du Centre et du Nord-Est, ce cap est franchi. Dans le regroupement régional du Sud, qui enregistre toujours les prix les moins attractifs, les prix se maintiennent cependant en deçà des prix record de l'an passé.

À ce niveau de prix, une tonne de colza s'échange 75 euros de plus qu'au 1^{er} semestre 2010/11 et 160 euros de plus qu'au 1^{er} semestre 2009/10.

Colza, tournesol, soja : évolution des prix payés aux producteurs en €/t

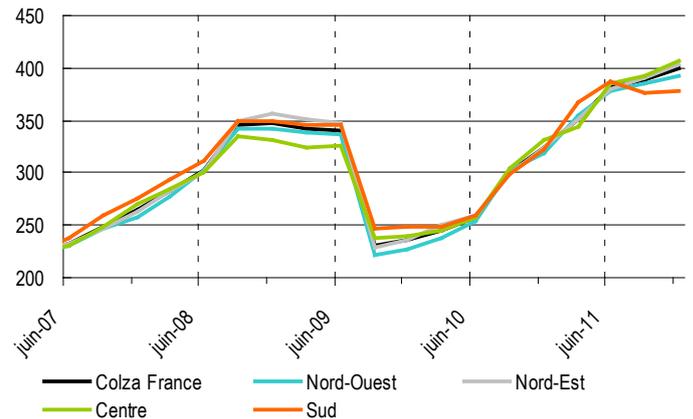


Source : FranceAgriMer

À 319 €/t, le prix du soja est inchangé par rapport au constat effectué au 1^{er} trimestre. Ce prix est par ailleurs comparable à celui obtenu par les producteurs sur la même période en 2010/11.

La tonne de tournesol s'échange à 30 €/t de plus qu'au 1^{er} semestre 2010/11, soit 382 €/t.

Colza : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



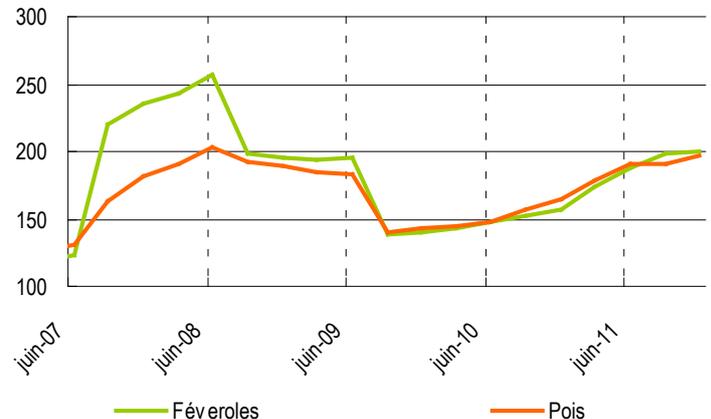
Source : FranceAgriMer

> Protéagineux

Stables dans le cas des féveroles et en légère hausse pour les pois (+ 6 €/t), les prix des protéagineux sont très homogènes à la fin du second trimestre 2011/12, avec un écart de 3 €/t seulement, suivant le schéma observé depuis la campagne 2009/10. Une tonne de féveroles s'échange ainsi à 200 €/t et une tonne de pois à 197 €/t.

Comparé aux prix de la campagne précédente, le bonus est de 43 €/t pour les féveroles et de 32 €/t pour les pois, sans grand changement par rapport aux écarts relevés au 1^{er} trimestre.

Féveroles, pois : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer



Méthodologie

Cette enquête mesure l'évolution des prix des céréales et des oléoprotéagineux achetés par les organismes stockeurs aux agriculteurs. Tous les trimestres, les Directions Régionales de FranceAgriMer calculent un prix à la production moyen régional par espèce depuis le début de la campagne. Ce calcul s'effectue à partir de la comptabilité (compte d'exploitation) d'un échantillon de 130 collecteurs représentatifs (tonnages collectés et valeurs des apports). Aucune distinction n'est faite entre les différents systèmes de transactions.

Il s'agit de prix consolidés et non pas de prix à un instant donné, ce qui permet donc de prendre en compte les compléments de prix apportés en cours de campagne. Ces prix s'entendent rendus silo, majorations mensuelles incluses, sans déduction des taxes parafiscales payées par le producteur, pour des grains de qualité standard et après déduction des frais de séchage pour le maïs.

> Rappel des régions enquêtées selon l'espèce

- **Blé tendre** : Nord-Ouest (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Auvergne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Blé dur** : Sud (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur), Ouest-Maritime (Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes), Centre-Est (Centre, Rhône-Alpes)
- **Orges** : Nord-Ouest (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Auvergne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Avoine** : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
- **Seigle** : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Pays-de-la-Loire, Picardie, Rhône-Alpes
- **Triticale** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
- **Maïs** : Nord-Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Auvergne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Sorgho** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Centre, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- **Colza** : Nord-Ouest (Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Centre, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Tournesol** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- **Soja** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes
- **Pois** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- **Féveroles** : Aquitaine, Centre, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie

FranceAgriMer / Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer
12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
tél. : +33 1 73 30 30 00 / fax : +33 1 73 30 30 30
© FranceAgriMer 2012 / www.franceagrimer.fr / www.agriculture.gouv.fr

LES SYNTHÈSES : Les prix payés aux producteurs / résultats de l'enquête trimestrielle 2011/12
Direction Marchés, études et prospective / Service Bases d'information économique
Unité Enquêtes et données filières / Directeur de la publication : Fabien Bova - rédaction : D. Brulé
Réalisation : direction de la Communication et de l'information / studio PAO / fin de rédaction : juin 2012
Photos : FranceAgriMer / droits réservés / Impression - Atelier d'impression de l'Arborial




FranceAgriMer